

AVIS DE MODIFICATION D'UNE CONVENTION D'OCCUPATION TEMPORAIRE DU DOMAINE PUBLIC DE SNCF GARES & CONNEXIONS

Gare de Paris Gare de
Lyon – 75012

La convention d'occupation signée le 01/09/2025 entre SNCF Gares & Connexions et la société SSP PARIS pour une durée de cinq (5) mois en gare de Paris Gare de Lyon pour l'occupation d'un emplacement commercial dédié à l'activité listée ci-après a fait l'objet de l'avenant n° 1 signé en date du 16 février 2026 :

- Activités administratives (réunions des salariés de la société, repas des salariés, local CSE, ...)

Cet avenant, dont l'objet porte sur une prolongation de la durée du contrat peut être consulté, dans le respect des secrets protégés par la loi, auprès de la société Retail & Connexions – 16, avenue d'Ivry – 75013 PARIS.

Cet avenant peut faire l'objet d'un recours contentieux dans un délai de deux (2) mois, à compter de la publication du présent avis, auprès du tribunal administratif de Paris.